



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

Contrôle des feuilles de match.

En raison du changement de date du prochain tour de la Coupe de Nouvelle Aquitaine, la Commission programme 2 matchs pour le week-end des 16 et 17.12.2023.

D1 Ô SPORT :

Journée 6 n°26394689 MIRAMONT - SU AGEN 2 le 16-12-2023 à 20h00

D3 Eco Logis Menuiserie Poule B :

Journée 7 n°26398789 LAUGNAC - ASTAFFORT 2 le 17-12-2023 à 15h00

D4 Vini Prim Poule B

Journée 3 n°2733032 ST COLOMB 2 - LE MAS , prévu le 07.01.2024, se jouera le samedi 06-01-2024 à 20h00 sur le terrain de ST COLOMB.

Le président
José ROMERO